

## Informations générales concernant le sport scolaire facultatif à Thoune

---

- Objectif** Le sport scolaire facultatif sert de pont entre les cours de sport obligatoires et les offres de sport en club. L'objectif est de motiver le plus d'enfants possible pour le sport organisé, essentiellement en club, et ce grâce au sport scolaire facultatif. Les cours sont adaptés aux débutants et visent à faire découvrir un sport/l'offre aux enfants.
- Participation** Les cours de sport scolaire facultatif sont destinés aux enfants de l'école enfantine et de l'école obligatoire. Dans la liste des cours proposés, il est indiqué à partir de quel âge les enfants peuvent s'inscrire pour chaque offre. Chaque enfant peut participer à plusieurs cours par semestre. Nous recommandons toutefois que les enfants les plus jeunes ne s'inscrivent qu'à un cours par semestre.
- Calendrier des cours** Les cours sont proposés par semestre, en été (des vacances de printemps aux vacances d'automne, sauf pendant les vacances d'été) et en hiver (des vacances d'automne aux vacances d'été, sauf pendant les vacances de Noël et les vacances de sport). Ils ont lieu une fois par semaine du lundi au vendredi, après les heures de cours obligatoires, en général entre 16h30 et 19h30. Par ailleurs, pendant la plupart des vacances scolaires, d'autres cours sont proposés durant la journée.
- Encadrement** Des monitrices et moniteurs formés encadrent les différents cours/sports.
- Lieu** L'endroit où se déroule le cours est indiqué dans la liste des cours.
- Prix des cours** Les cours semestriels coûtent environ CHF 50.00 par enfant. Les frais d'inscription doivent normalement être versés en espèces à la monitrice/au moniteur le premier jour. Les cours organisés pendant les vacances coûtent en général entre CHF 10.00 et CHF 40.00 par enfant. Dans certains cas, des coûts supplémentaires sont occasionnés en raison de la location de matériel. Ces coûts sont mentionnés dans la liste des cours.
- Pour les enfants résidant à Thoune et dont les parents possèdent la carte bleue, la participation est gratuite. Les coûts éventuels de matériel et d'équipement restent toutefois à la charge des familles.
- Pour les enfants résidant en dehors de la ville de Thoune, les frais d'inscription à tous les cours sont doublés.**
- Inscription** Les formulaires d'inscription sont distribués dans les écoles de Thoune par les enseignants principaux ou les enseignants des écoles enfantines. Les inscriptions doivent ensuite être remises à ces mêmes enseignants dans les délais. L'autorisation écrite (signée) des parents est obligatoire. Les parents dont les enfants ne vont pas à l'école à Thoune peuvent télécharger la liste des cours et le formulaire d'inscription ([www.thun.ch/schulsport](http://www.thun.ch/schulsport)). Dans ce cas, l'inscription doit être envoyée directement à l'office de la formation et du sport (Amt für Bildung und Sport), service du sport (Fachstelle Sport), par courrier électronique ou par voie postale.
- Responsabilité** La ville de Thoune n'est pas responsable en cas d'accident se produisant pendant les cours de sport scolaire facultatif. L'assurance-accidents relève de la responsabilité des participants.
- Informations importantes** Pour chaque cours le nombre de places est limité et la participation n'est pas garantie! Nous recommandons de ne pas inscrire les enfants plusieurs fois au même cours.
- Suite à l'inscription, les enfants ne reçoivent pas d'invitation individuelle aux cours semestriels ni de confirmation d'inscription. L'absence de nouvelles de la part du service de sport signifie que l'inscription est effective. Environ une semaine avant le début du cours, la liste contenant la répartition définitive des enfants peut être consultée par l'intermédiaire de l'enseignant principal ou de l'enseignant de l'école enfantine et peut être considérée comme confirmation d'inscription.
- Renseignements** La liste et les descriptions des cours, ainsi que le formulaire d'inscription électronique sont disponibles pendant la période d'inscription sur [www.thun.ch/schulsport](http://www.thun.ch/schulsport).  
Office de la formation et du sport (Amt für Bildung und Sport), service du sport (Fachstelle Sport)  
Téléphone: 033 225 84 15, adresse électronique: [sport@thun.ch](mailto:sport@thun.ch)